

RENSEIGNEMENT ACCOMPAGNEMENT ADDICTION

Par Wnfd Postée le 16/08/2024 09:29

Bonjour, J'ai différentes addictions que je garde sous contrôle la plupart du temps, mais l'envie permanente me demande énormément d'énergie et parfois quand je craque j'ai beaucoup mal à m'en remettre. L'alcool est le plus important de mes problèmes car lorsque que commence je suis incapable de sentir la limite et de m'arrêter et les blackouts qui en résultent me mettent souvent en danger. Je pense avoir besoin d'une aide au quotidien car je n'arrive plus à gérer seule, j'aimerais savoir quelles sont les démarches à faire pour bénéficier de l'aide d'un professionnel. Faut-il passer par mon médecin traitant ? Es remboursé par la sécurité sociale ? Merci d'avance.

Mise en ligne le 19/08/2024

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre appel à l'aide et entendons aussi que vous avez des ressources qui vous ont permis jusqu'à présent d'être en mesure de gérer vos différentes addictions.

L'alcool, surtout si la consommation est rapide, excessive et sur un estomac vide peut entraîner des "blackouts" ou trous noirs qui en effet peuvent vous mettre en danger. Nous entendons qu'il s'agit là de votre préoccupation majeure car vous perdez le contrôle lorsqu'il s'agit d'alcool.

Vous avez bien fait de nous contacter. Reconnaître et accepter que vous n'êtes plus capable de gérer seule votre consommation indique votre motivation au changement. Pour vous faire aider, il est possible de passer par votre médecin traitant pour accéder aux soins et pour avoir des conseils sur les démarches à suivre. Vous pouvez également accéder aux soins directement.

Les CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) reçoivent directement les usagers d'alcool pour établir avec eux quels sont leurs objectifs et les aider à les atteindre. Pour cela, des équipes pluridisciplinaires spécialisées en addictologie (médecins, infirmiers, psychologues...) vous accueilleront de manière gratuite et confidentielle sur rendez-vous.

Vous trouverez ci-après un lien vers 2 CSAPA dans votre ville. N'hésitez pas à les contacter pour des informations et/ou un rendez-vous.

Si vous préférez vous diriger vers une prise en charge hospitalière et vous couper du produit alcool pendant quelques semaines, sachez que l'unité hospitalière (2ème adresse) propose aussi ce type de sevrage, pris en charge par votre caisse d'assurance maladie. Vous pouvez les contacter directement pour vous renseigner sur les délais et modalités d'admission.

Pour information, nous vous joignons aussi un lien vers l'application téléchargeable "oz ensemble". Cette application ainsi que les quelques articles issus de notre site internet ci-après, peuvent vous permettre de commencer à travailler sur votre consommation pour apprendre à la maîtriser.

Si vous avez besoin de plus d'explications sur les parcours de soins ou si vous souhaitez simplement échanger à propos de votre situation, n'hésitez pas à contacter nos écoutants. Ils sont disponibles 7 jours sur 7 par téléphone au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tout notre soutien dans vos démarches,

Bien cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUC

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA - SERVICE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION

80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 34 74 80

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45

Accueil du public : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45

Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par des éducateurs spécialisés.

Substitution : Centre de délivrance : les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 13h et les mardis et jeudis de 12h30 à 15h30

Voir la fiche détaillée

CONSULTATIONS EXTERNES EN ADDICTOLOGIE

58 rue Montalembert
63003 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 75 19 29

Site web : www.addictions-auvergne.fr

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 16h.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- comment réduire votre consommation
- alcool, où en êtes vous?

Autres liens :

- [oz ensemble](#)